



A.L.G.D.G.A.D.L'U.
Grand Chapitre Français
Suprême Conseil du Rite Moderne pour la France

Constitué en Souverain Grand Chapitre des Hauts Grades du rite Français,
le 16ème Jour du 7ème Mois de l'année 5989 de la vraie Lumière, 16 septembre 1989 de l'ère Chrétienne
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901,
Déclarée à la Sous-Préfecture de Saint Germain en Laye sous le n° W922000679

La Chambre d'Administration
à
Tous les Frères

Maisons Laffitte le 24/09/2013

Mon Très Cher Frère

Des raisons indépendantes du GCF, dans un contexte maçonnique national et international dont la complexité atteint son paroxysme, ont amené la Chambre d'Administration à se réunir à Paris le 23 août dernier, puis le 21 septembre 2013.

Il a été rappelé les **conditions préalables nécessaires** pour avoir la qualité de membre adhérent du GCF, telles que ces conditions figurent à l'annexe au Règlement Général dénommée « *Déclaration de principes adoptée le 16 septembre 1989* », à savoir que :

« Le Grand Chapitre Français n'admet dans sa juridiction que des Maîtres Maçons réguliers. La régularité se définit par l'appartenance à la GLNF ou à une obédience reconnue par elle. »

Cette déclaration de principes, unilatérale, fut confirmée par la suite par celle dénommée « *Déclaration de Principes adoptée ultérieurement* » signée en 2007, figurant elle aussi en annexe au Règlement Général et reprenant les mêmes conditions d'adhésion.

En outre, ledit Règlement Général, qui a été adopté le 15 mai 2010 à Versailles puis modifié le 18 mai 2013 à Rennes, précise en son Titre II, chapitre I, article 1 § 4, que la recevabilité de la candidature est soumise aux conditions préalables cumulatives suivantes, dont la première de la liste est :

- **« être membre d'une obédience maçonnique régulière et en situation régulière avec elle. »**

Or, le 12 septembre 2012, la GLUA déclarait que :

- **« Le retrait de la reconnaissance n'aura pas en soi une incidence sur la régularité de la GLNF ».**

L'ensemble de ces règles étant toujours en vigueur, et **les Frères de la GLNF toujours reconnus réguliers**, la Chambre d'Administration, conformément aux statuts et règlements du GCF, et fidèle à ses devoirs et obligations, a décidé, par 7 voix pour et 3 voix contre, qu'il convenait qu'elles soient strictement appliquées, de sorte que le GCF « historique » ne puisse pas disparaître.

Tous les membres de la Chambre d'Administration étaient présents lors de cette décision.

Dès lors, Mon Cher Frère, nous t'invitons à confirmer ton appartenance au GCF, en renvoyant le formulaire joint à la présente au plus tard le 31 décembre 2013, le respect de cette date clôturant l'exercice en cours permettant d'éviter, le cas échéant, l'appel de la cotisation.

Il va sans dire que les membres de la Chambre d'Administration sont conscients des difficultés engendrées par cette situation sans précédent. C'est la raison pour laquelle ils ont décidé de **proposer aux Frères concernés** :

- de constituer, **sans plus attendre et avant le 1^{er} janvier 2014, un nouveau Grand Chapitre** dans lequel pourraient se retrouver pour travailler régulièrement tous les Frères ne présentant plus les critères statutaires d'appartenance au GCF.
- d'apporter à ce nouveau Chapitre une aide matérielle et financière.
- de faire en sorte qu'il puisse continuer à utiliser les rituels et livrets d'accompagnement actuellement en vigueur au GCF.
- de constituer une **association commune**, au sein de laquelle se retrouveront les Frères des deux Grands Chapitres qui le souhaitent afin de poursuivre tous travaux de recherche et d'études sur : l'histoire et les pratiques du Rite Français et des Ordres de Sagesse, les rituels du XVIII^e siècle et antérieurs, les Livrets d'Accompagnement, le sens et les valeurs véhiculées par les grades de Sagesse.

Cette décision, Mon Cher Frère, n'a pas été prise de gaité de cœur, d'autant que certains membres de la Chambre d'Administration ne présentent plus eux-mêmes les critères requis pour appartenir au GCF ; elle ne fut pas facile mais, malheureusement, elle s'avère aussi inéluctable que nécessaire pour respecter la **sérénité du travail de chacun** dans le cadre du nouveau paysage maçonnique français qui est en train de se dessiner, et pour permettre au GCF de continuer à rayonner et à essaimer sur le plan international.

Seule la bonne volonté et les valeurs de sagesse de chacun des Frères nous permettront de sortir positivement de cette situation, et de préserver l'avenir en espérant pouvoir nous retrouver un jour sous une même bannière, avec le plus grand des bonheurs.

Nous sommes francs-maçons, des hommes de qualité et nous comptons sur toi pour qu'il en soit ainsi.

Nous t'embrassons fraternellement

Pour la Chambre d'Administration,
Le F. Grand Secrétaire Grand Chancelier:

Gérard MICHAUT.

FORMULAIRE A RETOURNER AU
GCF 53 Avenue du Général de Gaulle 78600 Maisons-Laffitte au plus tard le 31/12/2013

JE SOUSSIGNE :

NOM

PRENOM

Membre du Chapitre N° Matricule GCF :

CERTIFIE SUR L'HONNEUR :

- ETRE MEMBRE DE LA GLNF, MATRICULE N°, NOM DE LA LOGE BLEUE D'APPARTENANCE ORIENT

Et/ou

- ETRE MEMBRE D'UNE GRANDE LOGE ETRANGERE RECONNUE, MATRICULE N°, NOM DE LA LOGE BLEUE D'APPARTENANCE ORIENT, GRANDE LOGE D'APPARTENANCE

Et/ou

Ne remplissant plus les conditions pour faire partie du GCF, souhaite être tenu informé de la création d'un nouveau Grand Chapitre pour éventuellement y adhérer.

CERTIFIE EXACT, DATE

SIGNATURE :

Rayer la mention inutile

Nb : à défaut de réponse positive à l'une ou l'autre des 2 premières questions ci-dessus, vous serez radié des effectifs du GCF au 31/12/2013

PARIS 21/05/2013

Prénom	Nom	oui	non	émargement
Michel	Descours		✓	<i>[Signature]</i>
René	Loté	XX		<i>[Signature]</i>
Jean Marie	Callegari	XXX		<i>[Signature]</i>
Paul	Faliet	XX		<i>[Signature]</i>
Pierre	Ménivelle Tichadou	XXX		<i>[Signature]</i>
Gérard	Michaut	XX		<i>[Signature]</i>
Jean	Vitrolles	XX		<i>[Signature]</i>
Pierre	Daudon		XX	<i>[Signature]</i>
Jean Stephen	Meslin		XX	<i>[Signature]</i>
Bruno	Schwob	X		<i>[Signature]</i>

7
3
La CG demande d'appliquer
les statuts et règlements
d'appartenance à la GLNF
pour être membre de GCF

Pierre	Mesviele	Tichadou			
Gérard	Michaut		XX		
Jean	Vitrolles		XX		
Pierre	Daudon			XX	
Jean Stephen	Meslin				
Bruno	Schwob		X		

7 3
 la CF demande d'appliquer
 les statuts et règlements
 d'affiliation à la GNF
 pour les membres de GAF

Cet email a été envoyé à cplbois@live.fr, cliquez ici pour vous désabonner.

